# COMMUNE DE BARON SUR ODON

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

#### DU MARDI 30 MARS 2021 -

Présents:

Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LEMOINE, LOPEZ, MILLAN

MM ASSELINE, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN,

LECARDONNEL, MEYER

Absents:

Mme DUPREY

Pouvoirs:

Mme CARRASCO donne pouvoir à Mme LOPEZ

M BENARD donne pouvoir à M BOCOGNANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

La séance s'ouvre à 20h30 en présence de Mme Véronique DESCELIERS-HUE, conseillère aux décideurs locaux, de la CFP de Mondeville.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 9 mars 2021, à l'unanimité

# DELIBERATIONS

## 1. Présentation du compte administratif 2020

$\triangleright$	Section de fonctionnement	
	Dépenses	572 095,54 €
	Recettes	648 915,66 €
	Résultat de l'exercice	76 820,12 €
	Excédent de clôture	645 454,14 €
$\triangleright$	Section d'investissement	
	Dépenses	207 412,15 €
	Recettes	201 811,61 €
	Résultat de l'exercice	- 5 600,54 €

# 2. Approbation du compte de gestion 2020

Excédent de clôture

Mme DESCELIERS-HUE expose les résultats du compte de gestion 2020. Ils sont identiques aux résultats du compte administratif.

90 647,11 €

Vote: adoption à l'unanimité des votants (14 voix)

### 3. Approbation du compte administratif 2020

M. le Maire quitte la salle. Mme LOPEZ fait procéder au vote du compte administratif.

Vote: adoption à l'unanimité des votants (14 voix)

# 4. Affectation des résultats

> Affectation du résultat de fonctionnement :

Recettes d'investissement - compte 1068 : 0,00 €

Excédent de fonctionnement affecté au R002 : 645 454,14 €

> Affectation du résultat d'investissement :

Excédent d'investissement affecté au R001 : 90 647,11 €

Vote: Accord à l'unanimité des votants (14 voix) pour l'affectation de ces résultats au budget 2021

#### 5. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2021, il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente. Cependant, il faut noter que le taux de la taxe foncière sur le bâti comprend maintenant la part communale et la part départementale.

Les taux proposés sont donc les suivants:

Taxe foncière sur le bâti : 37,95 %
Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %

Vote: Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

La taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît progressivement. Seulement, 20 % des foyers en paieront en 2021. Cette taxe disparaîtra complètement en 2023.

La recette de la taxe d'habitation perçue par la commune est remplacée par une somme calculée de la manière suivante : Base 2020 x Taux 2017 et à laquelle est appliquée un coefficient correcteur pour rééquilibrer en cas de diminution.

21h25: arrivée de Mme DUPREY

#### 6. Vote des subventions aux associations

Suite à la présentation du tableau concernant les comptes 65548 et 6574 du budget primitif 2021, M. le Maire demande le vote sur l'ensemble des subventions de ce compte.

Vote: Accord à l'unanimité des votants (15 voix)

Il n'a pas été attribué de subventions aux associations qui n'ont pas eu d'activités en 2020, en raison de la crise sanitaire COVID19. En cas de reprise d'activités en 2021, les demandes reçues seront examinées en conseil municipal.

#### 7. Budget primitif 2020

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2021 est équilibré :

> En section de fonctionnement à

1 219 904,11 €

> En section d'investissement à

955 607,11 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des votants (15 voix)

#### **Informations**

Le problème de bruit au niveau de l'aire de jeux du city park et du terrain de sport accolé persiste.

Un conseil d'école a eu lieu le 25 mars 2021. Le maintien de la semaine de 4 jours a été acté pour 3 ans. A ce jour, les effectifs prévus pour la rentrée 2021 sont identiques aux effectifs actuels. Discussion sur les repas servis à la cantine.

Au vu des réponses reçues pour la mise en place de carrés potagers, il est décidé de ne pas donner suite. Cependant, des carrés potagers seront installés à l'école, en accord avec les enseignants.

#### Urbanisme

dépôts de certificat d'urbanisme :

8 chemin des Longues Rayes

chemin des Victoires

dépôts de déclaration préalable :

1 chemin des Hautes Sentes - division en vue de

construire

12 chemin de la Fosse aux Comtes-coupe d'arbres

8 chemin Haussé – fenêtre de toit

dépôts de permis de construire :

5 chemin des Fresnes - maison

Pré d'Oisy 2, lot 37 - maison Pré d'Oisy 2, lot 42 - maison

Chemin des Hauts Sentes, lot C - maison

La séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance Isabelle MILLAN

Le Maire Georges/LAIGNEL

3/3